



SERMON

VINGTIESME

CHAPITRE III.

Verf. ix. *Et que je fois treuvé en luy ayant non point ma justice, qui est de la loy; mais celle qui est par la foy de Christ, assavoir la justice qui est de Dieu par la foy;*

Verf. x. *Pour le connoistre, & la vertu de sa resurrección, & la communion de ses afflictions, en étant rendu conforme à sa mort.*

Verf. xi. *Essayant si par aucune maniere je puis parvenir à la resurrección des morts.*



N Ous lisons au commencement de la Genese, qu'Adam & Eve incontinent apres leur cheute s'apprecevans de leur nudité, coufirent

Gen. 3. 7.
8. 9. & 21

Chap. III. ensemble des fucilles de figuier, & en firent des ceintures ; & qu'ayans ouï la voix de Dieu ils se cachèrent de devant luy parmi les arbres du jardin ; & que depuis le Seigneur, apres les avoir convaincus de leur crime & leur avoir prononcé l'arrest de leur condamnation, temperant tellement ce jugement, qu'il leur donnoit esperance de retablissement par la semence de la femme, prit luy mesme le soin de leur faire des robes de peaux, & les en vestit. Comme toutes les choses contenues dans les anciennes Escritures se rapportent à Jesus Christ, qui en est la fin & l'accomplissement ; je ne doute point, Mes Freres, que cette merveilleuse hystoire ne nous represente quelques-uns des mysteres de son Évangile. Car la premiere partie de ce tableau mystique nous depeint à mon avis les mouvemens & les sentimens de l'homme pécheur, en l'estat où nous naissons tous. Il n'est pas tellement abruti, qu'il ne reconnoisse sa misere & la nudité de sa nature, dépouillés de l'innocence & de la sainteté qui devoit estre en elle. Ce sentiment le porte à chercher quelque vertu

vertue

verture pour cacher sa honte & ses pe- Chap. III.
 chez , afin de pouvoir paroistre en la
 lumiere, sans rougir. Mais au lieu de se
 pourvoir d'un habit tel qu'il luy fau-
 droit, il ne fait avec toute son industrie,
 que coudre ensemble des feuilles de fi-
 guier, vaine & ridicule couverture , qui
 signifie bien proprement les expiations,
 les satisfactions & les pretendues justi-
 ces, que la nature & la superstition ont
 inventées pour cacher le peché , & ju-
 stifier l'homme devant le tribunal de la
 divinité. Car comme la feuille du fi-
 guier est rude & mal plaisante à l'at-
 touchement , & de plus divisée & de-
 coupée en sorte qu'elle laisse toujours
 paroistre quelque partie du corps , que
 l'on en couvre de mesme aussi les disci-
 plines de la superstition des Payens, de
 celle des Farisiens , & autres justitaires
 anciens & modernes , toutes inventées
 pour mettre le peché, la honte du gen-
 re humain , à couvert, sont rudes & la-
 borieuses & facheuses à nos sens , &
 neantmoins avec tout cela mal propres
 & inutiles au dessein où on les employe,
 & entièrement incapables de cacher
 nostre nudité. D'où vient que ceux qui

132 SERMON VINGTIÈME

Chap. III. s'y amusent, bien qu'ils plaissent devant les hommes, & nous parlent tres-avantageusement de leurs satisfactions & de leurs merites, en peñsant avoir assez, non pour eux seulement, mais mesmes pour les autres, neantmoins dès qu'ils oyent tonner la voix de Dieu, venant à eux pour les iuger, s'enfuyent tout tremblans comme Adam & Eve à tres-fois, & sentans en leur conscience la vanité de ces miserables feuilles, dont ils s'estoyent parés, vudroyent bien se pouvoir dérober aux yeux de cette Maïesté souveraine. C'est là ce me semble le sens mystique de la premiere partie de cette ancienne pietute de Moÿse. Mais que signifie ce que nous voyons dans l'autre partie du tableau? Dieu faisant luy mesme des robbes de peaux à Adam & à Eve, & les en vestant? Chers Freres c'est vne image de la grande & infinie misericorde que Dieu a deployée sur nous en Jesus-Christ son Fils unique. Adam, c'est à dire l'homme avec toute la subtilité de ses inventions, ne nous fournit que de feuilles inutiles. Dieu seul par sa bonté nous a donné vne robe capable de bien couvrir nostre nudité;

dité, & toute telle qu'il nous la falloit Chap. III
 pour pouvoit apres nostre cheute com-
 paroistre en la lumiere sans rougir &
 sans craindre. L'estoffe & la qualité
 du second uestement d'Adam nous re-
 presente tres naïvement la nature de
 cet habit mystique, que Dieu nous a
 donné en son Fils. Car la robbe d'Ad-
 am ne fût faite ni de lin, ni de chan-
 vre, ni de laine, ni de loye, ni d'aucune
 des ces autres étoffes que l'hôme a de-
 puis employées à cet usage; mais *de peau*
 nous dit l'Écriture; de la peau de quel-
 ques animaux mis à mort pour vestir
 nos premiers parens pour nous montrer
 que cette divine robbe, dont le Seigneur
 nous couvre par sa grace saueroit la
 vie à ce saint Agneau, qui a esté immolé
 pour nous, & qu'elle seroit enlevée de
 dessus son dos. Car comme vous sça-
 vez, il est mort pour nous vestir, & a
 épanché son sang pour couvrir nostre
 nudité & effacer nostre honte; & c'est
 de la mort, qu'a esté fait ce respec-
 imortel, dont tous les saints sont vestus.
 Comme la robe d'Adam estoit
 vnde de Dieu; & non vne invention,
 ou vn artifice de l'homme; de mesme
I iij

Chap. III. la justice du Seigneur Iesus est vn present du ciel, & non vne production de la terre. C'est Dieu, qui nous l'a donnée de sa pure grace, qui en a desseiné, fait & formé nostre vestement par sa souveraine sagesse, sans que jamais aucun des hommes ni des Anges y eust songé. Et comme cette robe donnée de Dieu à Adam estoit tres-commode, douce, & propre à le couvrir, non rude & imparfaite, comme ce ridicule habit de feuilles, dont il s'estoit avisé de luy mesme. Ainsi la justice de l'Agneau de Dieu a toutes les conditions requises pour nous iustifier, estant tres parfaite & tres-sainte, douce & agreable, & capable de nous procurer toute la consolation nécessaire; non rude & defectueuse, comme les pretendues justices des hommes, plus propres à les déchirer & à les deshonorer, qu'à les vestir, ou à les orner. C'est de cette justice de Dieu, que saint Paul nous parle aujourd'huy, Mes Freres, dans le texte que vous avez oüi. Il avoit reconnu combien estoit inutile & imparfaite celle dont les disciples de la superstition & de la loy veulent paier la divinité, ayant
 autresfois

Autresfois perdu beaucoup de temps & de peine à se parer de ces vaines feuilles, tandis qu'il viuoit dans l'école des Farisiens. Mais les yeux de son entendement ayant esté éclairés, du ciel par vne grace singulière pour appercevoir les merveilles & les tresors du Seigneur Iesus, il quitta promptemēt toute la fausse gloire de cēt habit Farisaique; & n'en faisant non plus d'état que de quelques feuilles de figuier, il se donna tout entier à Iesus-Christ, nostre bien-heureux Sauueur, & dépoüillant la robe du premier Adam, vestit celle du second. Il nous avoit commencé ce discours dés le texte precedent, où il protestoit, s'il vous en souvient, *qu'il s'estoit privé de toutes choses, & les reputoit comme niente, afin de gagner Christ.* Maintenant il enfonce ce propos, & nous represente plus particulièrement quel est ce gain qu'il faisoit en IESVS-Christ, & quelle la fin & l'effet de la communion qu'il desiroit d'avoir avec luy, *afin (dit-il) que ie sois treuvé en luy, ayant non point ma justice qui est de la loy, mais oelle qui est de la foy de Christ, assavoir la justice qui est de Dieu par la foy,*

Chap. III. *pour le connoître, & la vertu de sa resurrection, & la communion de ses afflictions en estant rendu conforme à sa mort, essayant si par aucune manière je puis parvenir à la resurrection des morts.* L'Apôtre en ce bref, mais riche & magnifique langage, nous propose ce qu'il attendoit du Seigneur I E S U S, & ce qu'il donne en effect à tous ceux qui croient en luy. Premièrement il les revest de la justice de Dieu par la foy; secondement il leur fait part de la vertu de sa resurrection; tierciement il leur communique la conformité de sa mort: & en fin il les conduit à la resurrection bien-heureuse; ce qui contient toutes les principales graces que nous recevons de Dieu en son Fils Iesus-Christ; c'est que par luy il nous justifie & sanctifie, & nous arme de la patience nécessaire pour souffrir courageusement les afflictions, & en fin nous ressuscitera quelque jour en gloire. Ce seront les quatre articles que nous traiterons en cette action, s'il plaist au Seigneur; de la justice de Dieu en Christ, de la vertu de sa resurrection, de la communion de ses souffrances, & de la resurrection dernière

derrière à laquelle nous aspirons.

Chap. III.

Pour commencer par le premier de ces points, l'Apostre dit, que ce qu'il a renoncé à tous autres avantages, il l'a fait pour être treuvé en Iesus-Christ, ayant non sa propre justice, qui est de la loy, mais celle qui est par la foy de Iesus-Christ, assavoir la justice qui est de Dieu par la foy. Encore qu'estre treuvé se prenne quelques-fois en la langue qu'a écrit l'Apostre, pour dire simplement estre, & qu'en cet endroit on le pourroit ainsi prendre, afin d'estre treuvé en Christ, pour dire simplement afin d'estre en luy; neantmoins il n'est pas besoin d'en venir là pour cette heure, la commune & ordinaire signification du mot pouvant ici avoir lieu. Car quand Dieu vient juger les hommes, il les treuve en divers estats; les vns hors de son Fils, n'ayans aucune communion avec luy, les autres en son Fils, s'appuyans sur luy seul, & s'attachans à luy par vne vive & sincere foy. L'Apostre desire d'estre du nombre de ceux-ci & pour cet effet il fort par maniere de dire, hors de luy-mesme, il dépouille tout ce que la naissance & l'institution luy avoyent acquis

Chap. III. pour vestir Iesus Christ, afin que quand le souverain juge viendra, ou que l'accusateur se presentera, il se treuve tousjours en Iesus-Christ, en son corps, & en son sep; sçachant, que hors de luy il n'y a que condamnation & mal-heur. Joint qu'il semble regarder à ce qu'il disoit ci-devant, *qu'il repete tout ce qu'il avoit luy estre perte & dommage, & qu'il s'en prive & s'en défait de bon cœur pour gagner Christ.* Ajoûtant donc qu'il l'a fait *pour estre treuvé, ou pour se treuver en luy*, il signifie, que la perte qu'il a faite luy a esté tres-avantageuse, puis qu'au lieu de ces choses de neant, dont il s'est d'efait, il s'est treuvé soy-mesme en Iesus-Christ; qu'il s'est perdu en soy mesme pour estre sauvé en luy. Car c'est ici proprement où nous pouvons dire des hommes, qui renonceas à leur nature, & se défaisans par maniere de dire d'eux-mesmes embrassent Iesus Christ. *qu'ils estoient perdus, s'ils ne se fussent perdus.* Il n'y a que ce seul Seigneur en qui l'homme puisse desormais se treuver. Il se perd par tout ailleurs; & au contraire, s'il perd tout le reste, s'il fait en quelque sorte perte de soy-mesme pour estre en Iesus-Christ, il se retrouve

en luy; selon ce que disoit le Seigneur Chap. III.
 sur vn autre propos, *Qui aura treuvé son*
ame la perdra; & qui aura perdu son ame Matt. 10
pour l'amour de moy la treuvera. Mais 39.

L'Apostre pour nous montrer plus particulièrement le bien qu'il cherche, & qu'il a en effet treuvé en Iesus Christ, ajoûte, *ayant non ma justice qui est de la loy, mais celle qui est par la foy de Christ, assavoir la iustice, qui est de Dieu par la foy.* Dieu haïssant souverainement le peché, & ne pouvant se communiquer à la creature qui en est coupable, tandis qu'il demeure impuni, il n'y a que deux seuls moyens de subsister devant luy, & d'avoir part en ses benefices: L'vn en montrant, que l'on est net de pechez, & que l'on a parfaitement accompli sa volonté; L'autre en recevant pardon & grace en vertu de la satisfaction de Iesus-Christ, qui par son obeïssance iusques à la croix, a expié le peché, & appaisé la colere du Pere. La premiere de ces deux voyes est celle, que l'Apôtre appelle ici, *sa iustice qui est de la loy*: La seconde, *la iustice qui est par la foy de Iesus-Christ, & celle qui est de Dieu par la foy.* Il avoit autresfois suivi la premiere

Chap. III. voye, pendant qu'il estoit dans les tene-
 bres du Farisaïsme, pretendant d'estre
 justifié (c'est à dire déclaré iuste, & trait-
 té de Dieu comme iuste) par les œuvres
 de la loy, c'est à dire en vertu de l'obser-
 vance qu'il rendoit à la loy, s'étendant
 d'accomplir ses commandemens. Et
 des faux Docteurs, à l'occasion desquels
 il est entré dans ce discours, retenoyent
 encore la mesme erreur dans la profes-
 sion du Christianisme, assurant les
 croyans à la loy, & voyant que cette
 observation de la loy, qu'ils ajoutoyent
 à l'Evangile, fust le moyen par lequel ils
 sont justifiez devant Dieu. Mais saint
 Paul illuminé par le Seigneur, rejette
 toute cette maniere de justification; &
 montre ailleurs fort au long dans les
 cinq premiers chapitres de l'Épître aux
 Romains, quelle est impossible en l'é-
 tat où sont maintenant les hommes; &
 manie encore la mesme dispute dans
 l'épître aux Galates. Et cette verité est
 evidente, si nous considerons la chose
 sans passion. Car puis que la loy mau-
 dit avec vne rigueur inexorable qui-
 conque aura máqué à aucun des points
 quelle commande; & puis qu'il pa-
 roist

roist d'autre part sans par la parole de Chap. III
 Dieu, que par le sentiment de la con-
 science, qu'il n'y a point d'homme
 mortel qui n'ait peché, & qui ne man-
 que encores quelquesfois à l'obeissance
 que nous demande la loy; où est celuy
 qui ne voye, que quiconque aura la
 hardiesse de se presenter devant le tri-
 bunal de la loy, ne pourra en rempor-
 ter que malediction & confusion? c'est
 à dire qu'il est impossible que l'homme
 soit justifié par la loy? C'est pourquoy
 David supplioit le Seigneur de ne point Psal. 143.
 entrer en iugement avec luy; ajoutant
 que nulle chair ne sera justifiée devant
 luy. Mais il n'est pas besoin d'insister
 d'avantage sur ce point. L'autorité &
 l'exemple de l'Apostre nous suffit, qui
 renonce ici hautement & expressement
 à cette justice qui est de la loy. Mais be-
 nist soit à jamais le Seigneur, dont la
 misericorde a treuvé dans les inépu-
 tables tresors de sa sagesse vn autre
 moyen de justifier le pecheur, non sou-
 lement possible, mais mesme facile, &
 admirable; en établissant son Fils no-
 tre Mediateur pour faire la propitiation
 de nos pechés, & traitant en son sang

une nouvelle alliance avec nous, qu'on dit, non comme l'autre, *Fay & tu vivras*; mais bien, *Croy, & tu seras sauvé*; de maniere, que quiconque croit obtient la remission de ses pechez, & a accez au trône de Dieu pour y recevoir les fruits de la grace, la paix, la consolation, la sanctification, & en suite l'immortalité bien-heureuse; le tout en vertu de l'obeissance que Iesus-Christ a renduë au Pere en la croix, où il a esté fait peché & malediction pour nous, les peines nous estant imputées, comme si nous les avions souffertes. C'est à cette justice là que Saint Paul a recours. C'est celle qu'il veut avoir comme le seul assuré moyen d'obtenir la paix de Dieu; comme l'unique titre du salut & de la vie. Il sçait que tout le reste ne sçauroit subsister devant les ardeurs de Dieu; qu'il n'y a que cette justice qui soit à l'épreuve. Il la nomme *justice*: parce que c'est par elle que nous sommes justifiés, le Seigneur en sa faveur nous traitant tout de mesme que si nous estions justes; quo si jamais nous n'avions commis aucune offense contre luy. Il dir, *qu'elle est par la foy de Christ.*
(c'est

(c'est à dire par la foy que nous ajoû- Chap. III.
 tons à l'Evangile de Iesus Christ) parce
 qu'elle est communiquée à l'homme,
 qui croit en Iesus-Christ, selon ce que
 l'Evangile nous apprend dans vne infi-
 nité de lieux, que *quiconque croît au Fils,* Iean. 3.
ne sera point condamné ; qu'il aura vie 18. 36.
eternelle , & qu'il est passé de la mort à la
vie. D'où vient que l'Apôtre dit ail-
 leurs, *qu'à celuy qui croit en celuy qui ju-* Rom. 4.
stifie le méchant , sa foy luy est allouée à
justice ; parce qu'elle luy tient lieu de
 justice, entant que par cette foy il ob-
 tient de Dieu tous les Benefices , qui
 sont promis à la plus parfaite justice, en
 la mesme sorte que l'Ecriture dit d'A-
 brâham , *qu'il crent à Dieu , & qu'il luy*
fut imputé à justice. L'Apôtre, ajoûte,
 que *cette justice là est de Dieu par la foy ;*
 pourte que c'est luy qui l'a establie, qui
 nous a donné le Fils, sur lequel elle est
 toute fondée; qui l'a revelée des cieux,
 & qui la communique à chacun de
 nous , quand il impute au croyant l'o-
 beissance du Mediateur , & le regarde
 d'un œil propice , vestu qu'il est de Ie-
 sus-Christ, & le courône en luy & pour
 l'amour de luy de tous les biens qu'il

Chap. III. nous a acquis par le sacrifice de sa croix. Nos adversaires de Rome, qui ont retenu vne partie de la doctrine de ceux, que combat ici l'Apostre, pour sauver leur erreur, interpretent ses paroles autrement, & entendent par *cette justice de Dieu, qui est par la foy de Iesus-Christ*, les bonnes œuvres que faisoit Saint Paul; depuis qu'il estoit Chrétien; pretendant, que c'est par elles qu'il a esté justifié devant Dieu; & qu'à raison de cela il les nomme *justice de Dieu par la foy*, d'autant que c'estoyent des fruits de la foy, qu'il auoit en Iesus-Christ. Mais outre que cette interpretation suppose vne doctrine pleine de vanité, & d'orgueil, & cent fois condamnée par l'Apôtre, à sçavoir que l'homme soit justifié par ses œuvres, elle geenne, & gaste tout ce texte; ruinant l'opposition que Saint Paul y fait expressément entre *sa justice, qui est de la loy, & cette justice de Dieu*, qu'il veut treuver en Iesus-Christ: étant clair, qu'au conte de nos adversaires, il pouvoit aussi bien nommer les bonnes œuvres, qu'il faisoit dans le Christianisme, *sa justice qui est de la loy*, que celles, qu'il avoit autres-fois

fois faites dans le Judaïsme ; puis que Clap. III. c'estoit luy, qui les faisoit ; puis que c'estoyent obeissances aux commandemens de la loy, qui nous ordonne d'aimer Dieu de tout nostre cœur, & nostre prochain, comme nous mesmes : & en fin puis qu'il les faisoit, si vous les en croyés, à dessein d'estre justifié par elles, selon la clause de la loy, *Fay, & tu vivras.* Puis apres cette exposition trahit évidemment la cause de l'Apôtre. Car ceux, à qui il en veut, faisoient aussi profession d'embrasser l'Evangile ; & tenoyent, que les bonnes œuvres par lesquelles ils pretendoient d'estre justifiés, étoient des fruits de la foy en Iesus-Christ : de façon, que si l'Apôtre en fait aussi la justice, il a tort de leur estre si fort contraire. Il ne devoit pour tout disputer que contre la circoncision, & les ceremonies, qu'ils retenoyent, laissant aux autres œuvres, ordonnées par cette partie de la loy, que l'on appelle *morale*, la gloire que ces gens leur donnoient d'estre les causes, de nostre justification ; au lieu qu'il combat par tout leur doctrine en general, niant absolument, & sans aucune distinction, que

Chap. III. l'homme puisse estre justifié par les œuvres de la loy : & ayant expressement mis entre les avantages auxquels il renonceoit toute la justice qui est par la loy, selon laquelle il estoit autres fois irreprehensible, il enveloppe évidemment sous ces mots les œuvres de la loy morale avec les ceremonies. Et quant à ce qu'aucuns alleguent, que la justice que rejette Sainct Paul procede des forces du franc arbitre ; au lieu que celle qu'il veut treuver en Jesus Christ provient de la grace du Sainct Esprit. Si l'Apostre a eu intention d'y marquer cette difference, c'est vne merveille bien estrange qu'il n'en dise rien, ni ici ni ailleurs ; toute sa dispute estant contre la force que l'on attribuoit aux œuvres de pouvoir justifier l'homme, & non contre le principe, d'où on les faisoit venir. Encore n'est-il pas bien clair que ces gens tinssent que leurs œuvres procedassent du seul franc arbitre, puis qu'ils recevoient l'Evangile ; Et il y a grande apparence qu'ils avoyent sur ce sujet vne opinion semblable à celle de la plus grande part des écoles Romaines, que les bonnes œuvres naissent en
partie

partie de la grace, & en partie du franc arbitre. Mais ils ajoutent que la iustice que veut avoir l'Apôtre doit estre prise pour vne justice inherente en sa personne, & non imputée par la grace de Dieu, comme nous l'avons entendu, par ce qu'il dit qu'il est en Christ, & ceux qui y sont par le benefice de cette communion sont reellement sanctifiés en leurs cœurs: & cela mesme, à ce qu'ils pretendent, paroist de ce qu'ajoute l'Apôtre, *afin de connoistre Christ, & la vertu de sa resurrection, & la communion de ses afflictions*; qui signifie evidemment la sanctification que produit en nous la communion que nous avons avec Jesus-Christ mort & ressuscité pour nous. A cela j'accorde volontiers que tout homme, qui par vne vraye & vive foy entre en la communion de Jesus-Christ, est par la vertu de ce nouveau Seigneur reformé en nouvelle creature, & créé à bonnes œuvres pour y cheminer en crainte & tremblement, selon ce qu'enseigne l'Apôtre ailleurs, *que Jesus-Christ s'est donné soy-mesme pour nous, afin qu'il nous rachetast de toute iniquité, & nous purifiast pour luy estre un*

Chap. III.
Tit. 2. 14

Chap.III. *peuple peculier, addonné à bonnes œuvres;*
 & derechef ailleurs, que *si quelqu'un*
 2. Cor. 17 *est en Christ, il est nouvelle creature;* &
 je confesse encore que Paul, le vaisseau
 d'election, a abondé en ces divins fruits
 autant ou plus qu'aucun autre des fide-
 les disciples du Seigneur. De cela nous
 n'on sommes en contestation avec au-
 cun. Seulement disons-nous, que quand
 il est question de comparoistre devant
 Dieu pour avoir part en sa grace & en
 sa gloire, ni Paul, ni aucun autre vray
 fidele ne s'appuye ailleurs, que sur le
 seul merite de la mort & passion du
 Seigneur Jesus. Nul ne fait bouclier
 que de cette justice de Dieu par la foy de
 Jesus-Christ. Nul ne fait sa justice de
 ses œuvres, quelques excellentes qu'el-
 les puissent estre. Soit donc ainsi que
 Paul par l'efficacé de la communion
 du Seigneur, & par la vertu de sa mort,
 & de sa resurrection ait esté excellem-
 ment sanctifié, & qu'il ait produit d'ad-
 mirables fruits de pieté & de charité;
 (comme ie l'avoué & en loué Dieu.)
 De là pourtant ne s'ensuit pas, que ce
 Saint Apôtre en ait fait sa justice de-
 vant le tribunal du Seigneur, & que ce
 soit

soit ce qu'il entend par cette justice de Dieu opposée à la sienne ; par cette justice qui est par la foy de Iesus-Christ opposé à la loy , laquelle il desire trouver & avoir en son Seigneur. Au contraire ce qu'il separe si nettement la connoissance de la communion de Christ , & la communion de ses souffrances d'avec la possession de la justice de Dieu , comme des effets d'avec leur cause , montre évidemment que cette justice-là est autre chose que la sanctification qui en depend. Cette iustice de Dieu que nous avons en son Fils , est le principe, la source , & la cause ; la sainteté en est le fruit, le ruisseau & l'effet ; les bonnes œuvres, comme disoit autresfois quelqu'un , suivant la iustification , & ne la precedant pas ; signe evident qu'elles n'en sont ni la cause efficiente ni la forme. Cette verité est si forte & si necessaire au repos de l'ame que nos plus grands adversaires sont contraints d'y donner les mains quand ils y pensent de sang froid hors de l'émotion de la dispute. Et pour elorre cet article ie vous alleguerai les paroles d'un Cardinal de l'Eglise Romaine , tres-celebre

K iij

Chap. III. en son temps, soit pour l'excellence de sa doctrine, soit pour l'honnesteté de ses mœurs, soit pour la grandeur de sa maison & de ses charges & emplois; Nous devons (dit-il) nous appuyer sur la justice de Iesus-Christ, qui nous est donnée, de iusti- comme sur une chose ferme, & capable de fic. P. 57^a nous soutenir assurement, & non sur la sainteté & grace inherente en nous. Car quant à cette iustice inherente, elle n'est que commencée, & est imparfaite; & ne nous peut si bien garder, que nous ne choyions en beaucoup de choses, & ne pechions continuellement, ayans par consequent besoin de prier Dieu tous les jours, qu'il nous pardonne nos pechez. C'est pourquoy nous ne pouvons en vertu de cette nostre iustice estre tenus devant Dieu pour justes, & bons, tels qu'il faut que soyent les enfans de Dieu. Mais la iustice de Christ, qui nous est donnée, est la vraie & parfaite iustice, entierement agreable aux yeux de Dieu, où il n'y a rien, qui l'offense; rien qui ne luy plaise souverainement. C'est donc sur celle-là seule certaine; & assurée, qu'il nous faut appuyer; & croire, que c'est par elle seule, que nous sommes iustifiez, c'est à dire tenus pour iustes, & appelez iustes devant

devant Dieu. C'est la le précieux tresor des Chap. III.
 Chrétiens ; & qui le treuve, vend tout ce
 qu'il a pour l'acheter. C'est la perle pre-
 cieuse, & qui la treuve, laisse toute autre
 chose pour l'avoir : selon ce que dit l'Apôtre,
 qu'il a reputé toutes choses luy estre
 dommage pour gagner Christ, ayant
 non ma iustice, mais celle qui est par la
 foy de Christ. Et vn peu apres ; Nous
 voyons (dit-il) par experience, que les saints
 hommes sont d'autant moins centens d'eux
 mesmes, que plus ils avancent en la sain-
 teté, & reconnoissent d'autant mieux, qu'ils
 ont besoin de Iesus-Christ, & de sa iustice,
 qui leur est donnée ; & pourtant ils se quit-
 tent eux mesmes ; & s'appuyent sur Iesus-
 Christ seul, &c. parce qu'étans devenus
 plus clair voyans, ils découvrent mieux la
 foiblesse de leur sainteté, & iustice inheren-
 te, & y apperçoivent beaucoup de taches,
 qui offensent d'autant plus leurs yeux, que
 plus il ont la veüe, & claire, & nette ; &
 partant reconnoissent, qu'il ne faut pas,
 qu'ils s'appuyent sur leur sainteté, charité,
 & grace inherente, mais qu'il leur faut
 avoir recours à Iesus-Christ, & à sa gra-
 ce, qui leur est donnée, pour s'y fonder, &
 appuyer. C'est la reconnoissance, que

Chap. III. ce personnage fait de la verité de nôtre justification par la seule grace, & par le seul merite de Jesus-Christ. A Dieu ne plaise, Freres bien aimez, que jamais nous nous departions d'une si sainte, & si necessaire doctrine; & qu'ayans bien couru jusques à maintenant, nous nous laissions ramener dans l'erreur à la persuasion, d'aucun. Mais ie reviens à l'Apôtre, qui ajoûte les excellens fruits de cette iustice de Dieu, qu'il avoit en Jesus-Christ, *pour le connoistre (dit-il) & la vertu de sa resurrection.* Je n'ignore pas que l'Apôtre dit dans l'Epître aux Rom. 5. Romains, que *Christ a esté ressuscité pour nôtre justification*; entant qu'il nous a montré par sa resurrection glorieuse, que la satisfaction, qu'il avoit offerte en sa mort, est valable & parfaite, & qu'elle a esté acceptée en cette qualité par son Pere; la resurrection estant, comme vne quittance autentique du paiement de nôtre rançon: de faÿson que l'on pourroit rapporter avec quelques vns * ce qu'il dit ici de la vertu de sa resurrection à la force qu'elle a de produire en nous la foy, par laquelle nous sommes iustifiez. Mais il semble, que l'Apôtre ayant

suffisamment

* Le Cardinal.
Contarino.

suffisamment parlé de la justice que Chap. III.
 nous avons en Iesus-Christ, il est plus
 convenable de prendre ces paroles pour
 l'efficace qu'à la resurrection du Sei-
 gneur pour nous sanctifier, en nous rele-
 vant du sepulcre du peché. Car saint
 Paul luy attribué cét effet en divers Rom. 6.
 lieux; où il enseigne, *que nous sommes*
ensevelis avec Christ en sa mort par le
Baptême, afin que comme Christ est res-
suscité des morts par la gloire du Pere, nous
aussi pareillement cheminions en nouveau-
té de vie: ajoutant, que nous sommes
faits une mesme plante avec luy par la con-
formité de sa resurrection. Saint Pierre 1. Pierre
 dit pareillement, *que nous avons été re-* 1. 3. & 3-
generez en esperance vive, par la resur- 21.
rection de Iesus-Christ d'entre les morts; &
que c'est par cette resurrection, que nous
avons l'attestation de bonne conscience de-
vant Dieu; en laquelle il fait principa-
 lement consister la force, & la vertu de
 nostre Baptême. D'où viennent ces
 riches façons de parler, que Saint Paul
 employe quelquesfois pour exprimer
 nostre sanctification, *que nous sommes* Col. 2. 12
vivifiez, & ressuscités ensemble avec Christ
par la foy de l'efficace de Dieu, qui l'a

Chap. III. *ressuscité des morts : & ailleurs, que nous*
 Escl. 2. 6. *sommes non seulement ressuscitez avec*
luy, mais que de plus nous sommes assis
avec luy es lieux celestes. Et c'est de là
 Col 3. 1. *mesme, qu'il tire cette belle exhorta-*
tion, qu'il adresse aux fideles de Co-
lomes, Si vous estes donc ressuscitez avec
Christ, cherchez les choses qui sont en haut,
où Christ est assis à la dextre de Dieu.
 En effet, Christ ressuscitant des morts a
 arraché les cœurs de tous les croyas de
 cette terre, où ils estoient ci devant en-
 sevelis. Il leur a montré la souveraine
 amour que Dieu leur porte, & le dessein
 qu'il a de les vestir de sa gloire; de les dé-
 pouïller de tout ce qu'ils ont de char-
 nel, & d'infirme, pour les changer en
 hommes celestes, & divins. Il leur a
 fait voir en sa personne le patron de
 leur nature, & de leur vie, & le vray bié,
 qui doit estre desormais toute la passion
 de leur ame : de facon que s'ils le con-
 siderent sortât du tombeau, chargé des
 dépoüilles de la mort, & couronné d'im-
 mortalité, il n'est pas possible, qu'attirés
 par cét admirable enseignement de la
 puissance, & bonté de Dieu, ils ne cou-
 rent desormais apres ce ressuscité, met-
 rans

dans en luy toutes leurs affections , & Chap. III.
 leurs esperances, & n'ayans aucun con-
 tentement qu'à penser à luy, & à remplir
 toute leur vie des celestes rayons de sa
 gloire. C'est là, Mes Freres, *la vertu de*
la resurrection du Seigneur, que l'Apôtre
 veut *connoistre*, c'est à dire ressentir, &
 sçavoir par experience combien elle est
 efficace. Car il ne parle pas ici d'une
 vaine & nuë connoissance, qui con-
 çoit seulement qu'elle est l'idée d'une
 chose sans faire aucune impression dans
 le cœur de l'homme. Mais selon le stile
 assés ordinaire à l'Écriture, il entend
 vne connoissance vive, qui éprouve
 ce qu'elle sçait; qui l'apprend par l'essay,
 qu'elle en fait. Et c'est fort à propos,
 qu'il ajoûte ceci à cette iustice de Dieu,
 qu'il dit que nous avons en Iesus-Christ.
 Car l'esprit mercenaire de ceux qu'il
 combat en ce lieu, & de tous ceux qui
 les suivent, leur faisant imaginer, qu'il
 n'y a point d'autre raison de faire du
 bien, que pour en meriter le salaire, ils
 se figurent, que c'est fait de la sainteté.
 quand on établit vne iustification gra-
 tuite par la seule grace de Dieu en son
 Fils IESVS-Christ. Afin donc que ces

Chap. III gens ne vinssent ici calomnier la doctrine de l'Apôtre, & luy imputer, qu'en nous donnant la iustice de Iesus-Christ par la foy, il nous lâche la bride au péché; il ajoûte, que ce n'est pas là le dessein de Dieu en nous iustificiant, & que la iustice par la foy nous est donnée pour connoître en suite, qu'elle est la vertu de la resurrection du Seigneur: Tout de mesme, que dâs l'épître aux Romains apres avoir au long magnifiquement établi nostre iustification par la seule foy sans les œuvres. *Que dirons nous donc (dit-il?)*

Rom. 6. *Demeurerons nous en peché afin que la grace abonde? Ainsi n'avienne.* A quoy il ajoûte aussi tout de même qu'en ce lieu, l'efficace qu'à la resurrection du Seigneur pour nous santifier. Auibourd'huy nôtre doctrine est aussi calomniée en la mesme sorte: Puis que vous estes iustifiez par la seule foy, qu'est-il besoin, dit-on de faire de bonnes œuvres? Mais, ô aduersaire, c'est pour en faire que j'ai esté iustifié. Cette divine iustice de Christ m'a été cōmuniquée, afin qu'elle me transforme tout en luy: afin que ie connoisse la vertu de sa resurrection, & que ie sois desormais comme luy, vn
homme

homme celeste, vne creature nouvelle: Chap. III.
 afin que j' aime Dieu, nō (comme vous)
 pour acquerir quelque obligatiō sur luy
 (arriere de moy vne si furieuse preten-
 tion) mais pour m'acquies^{is} au moins
 de quelque petite partie de ce que je luy
 dois. Je l' aime , par ce qu' il m' a aimé,
 & qu' il est souverainement aimable , &
 que son Christ est mort & resuscité
 pour moy. Mon obeissance luy sera t' el-
 le des agreable, pource que je ne pense
 pas meriter en la rendant ? Pource
 que c' est la seule croix, & la seule resur-
 rection de son Christ, qui me l' inspire,
 & non le dessein d' en meriter la recom-
 pense? Vous avoués, que la sainteté des
 bien heureux, & de ceux qui sont desjà
 là haut dans les cieux , & de ceux qui y
 feront apres la resurrection, ne sert ni à
 les justifier, ni à leur meriter la conti-
 nuation de la gloire. Pourquoi m' im-
 puterez-vous à crime de vouloir , que
 les commencemens, & les premices de
 la sainteté soyent d' vne nature séblable
 à sa perfection, & à son comble? & que
 nous servions Dieu ici bas en terre en
 la mesme sorte, que nous le servions vn
 jour là haut dans les cieux , par vne

Chap. III.

pure & franche & vrayement filiale affection ? qui bien loin de pretendre d'acquiescer quelque droit de merite sur vn si bon, & si aimable Pere, demeure encore après s'estre toute entiere épuisée, mal satisfaite d'elle mesme ? l'adorant, & le remerciant tousiours, & donnant à sa seule grace toute cette gloire infinie, qui luy appartient, sans iamais rien presumer d'elle mesme ? C'est encore à dessein de rembarer les iusticiaires, que l'Apôtre aïoute en troisieme lieu, qu'il veut avoir la iustice de Dieu en Iesus-Christ *pour connoistre la communion de ses afflictions, estant rendu conforme à sa mort.* Comme ces faux Docteurs, contre qui il dispute, se vantoient de roidir l'étude des bonnes œuvres par l'opinion du merite : aussi pretendoient-ils d'exercer vtilement les fideles par l'observation des ceremonies legales, telles qu'estoyent les abstinences de certaines viandes, & les distinctions des iours, comme il paroist par l'Epître aux Colossiens. Et vous scayés qu'encore auïourd'huy ceux qui soustiennent la iustification par les œuvres, recommandent aussi leur opinion par ces

Col. 2.

ces deux avantages, accusant la doctrine de la grace de relâcher les nerfs de la sanctification; & ordonnant diverses observations charnelles de iousnes, de festes, de pauvreté volontaire, de pèlerinages, & autres telles devotions, qu'ils pratiquent, à ce qu'ils disent, pour la mortification de la chair: tant l'esprit de la superstition est toujours semblable à luy-mesme! A l'efficace de leur prétendu mérite Saint Paul a opposé la vertu de la résurrection du Seigneur, comme incomparablement plus puissante pour nous sanctifier, que n'est pas toute cette fausse imagination de mériter en bien faisant: A leurs exercices il oppose maintenant la part que nous avons aux afflictions du Seigneur, souffrant pour son Nom, & à son exemple en diverses sortes: Ce sont-là (dit il) mes abstinences, & mes mortifications: le ieuſne Evangelique predict & denoncé par le Seigneur à ses disciples, quand il les avertissoit, que lors que l'Epoux leur auroit esté ôté, ils ieuſneroyét, & menroyent du cil: Mais l'Apôtre exprime magnifiquement à son ordinaire cete discipline à laquelle nous sômes suiets

Chap. III

Matt. 9.

Chap. III. durant le cœur de nôtre pelerinage terrien, appellant cela *connoistre* (c'est à dire, comme nous l'avons expliqué, éprouver, & sentir par experiance) la *communion des afflictions de Iesus-Christ estans rendus conformes à sa mort. Les afflictions*, ou comme porte l'original, * les souffrances du Seigneur, sont les choses qu'il a souffertes pour nous, & particulièrement en la croix, comme il paroist par ce qu'ajoute l'Apôtre, *qu'il est rendu conforme à sa mort. Ces souffrances là se peuvent considerer en deux façons; premièrement entant qu'elles ont esté expiatoires de nos pechés, susjets en nôtre place par Iesus-Christ en qualité de nôtre pleige. A cét égard nous y avons part, entant que les embrassant par foy Dieu nous les impute, comme si nous les avions nous mesmes souffertes en nos personnes, & nous en communiquo le fruit, à sçavoir cette divine, & parfaite justice, dont nous avons parlé ci-devant, par laquelle absous de tous nos crimes, nous sommes agreables à Dieu, comme ses chers enfans; n'estant au reste appellés à souffrir aucunes peines expiatoires, ou meritoires, comme*
ont

Ont esté celles du Seigneur. Mais ses Chap. III
 souffrances outre ce premier, & principal usage, en ont encore eu vn autre; entant que c'estoyent des patrons, & des exemplaires, que Iesus-Christ nous a laissez pour les suivre les ayant subies à cet égard, comme nostre frere aîné, & entant qu'il est les premices des morts, qui nous môtrent le chemin par lequel le bon plaisir du Pere est de nous conduire à son salut. A cet égard elles nous sont communiquées, entant que nous avons aussi à souffrir à son exemple. Et cette communion se peut encore considerer en deux façons; l'une interieure, & l'autre exterieure. La premiere est, quand nous mortifions le peché au dedans de nous, étendant, s'il faut ainsi dire le vieil homme sur la croix du Seigneur, le transperçant de ses clouds, & de ses épines, l'y abreuvant de son vinaigre, & l'y faisant mourir peu à peu: en quoy reluit vne image de la passion de Iesus-Christ. C'est ce qu'entend Sainct Paul ailleurs, où il dit, que *nous sommes faits vne mesme plante avec* Rom. 6.
Christ par la conformité de sa mort; & 5.6.

L

- Chap. III. *que nostre vieil homme a esté crucifié avec luy , à ce que le corps du peché fust réduit à neant , afin que nous ne servions plus à peché. Et c'est à cela mesme , qu'il regarde , quand il dit en vn autre lieu,*
- Gal. 2. *qu'il est crucifié avec Christ ; & que ceux*
 20. & 5. *qui sont de Christ ont crucifié la chair*
 24. *avec ses affections , & convoitises. L'autre communion aux souffrances du Seigneur , que nous avons appellée exterieure , est la part , que nous avons aux afflictions , & persecutions de l'Eglise*
- Col. 1. (*que l'Apôtre nomme ailleurs les souffrances de Christ*) *pour la confirmation de sa verité , pour la gloire de son Nom , & pour l'edification des hommes ; selon ce qu'il nous enseigne dans l'Épître*
- Rom. 8. *aux Romains , que nous sommes prédestinés à estre rendus conformes à son image : ce qu'il entend particulièrement à cet*
3. Tim. 2. *égard ; & ailleurs , que tous ceux , qui veulent vivre selon pieté en Iesus , souffriront persecution. C'est là proprement la communion des souffrances du Seigneur , dont il parle en cet endroit ; & il la nomme aussi vne conformité à sa mort ; parce que c'est vne ressemblance de ce*
 qui

qui luy arriva, quand il souffrit avec
 humilité & patience la mort, à laquelle
 il fut condamné par les iniques; ache-
 vant genereusement sa course, & seel-
 lant glorieusement la verité de son pro-
 pre sang. Voila quels sont les deux prin-
 cipaux fruits de nostre justification en
 Iesus-Christ de sentir & d'éprouver vi-
 vement, premierement la vertu de sa re-
 surrection; & secondement la cõmunion
 de ses souffrances, étans rendus confor-
 mes à sa mort. C'est le chemin par le
 quel Dieu nous conduit au troisieme,
 à sçavoir au comble, & au souverain
 point de toute felicité, estant certain,
 que si nous souffrons & mourons avec
 Christ, nous vivrons & regnerons avec
 luy. Et c'est ce que l'Apõtre nous ap-
 prend, ajoutant dans les derniers mots
 de ce texte; *si en aucune maniere je puis
 parvenir à la resurrection des morts.* Il est
 clair, qu'il n'entend pas simplement la
 resurrection des morts. Car à en parler
 absolument, tous les hommes ressusci-
 teront, les méchans mesmes en igno-
 minie. Mais il signifie particuliere-
 ment la resurrection des fideles avec

Chap. III. toute la beatitude, & la gloire, dont elle sera couronnée: comme vous voyés que nostre Seigneur prend souvent ces mots en mesme sens, quand il promet à ceux qui croiront en luy, & qui mangeront **Iean, 6.** sa chair, & boiront son sang, de les *resusciter au dernier jour*: c'est à dire, comme il le dit là mesme, *de leur donner la vie eternelle.* En effet puis que *resurrection* veut proprement dire vn rétablissement de ce qui est décheu, à peine ce nom peut-il convenir au changement des meschans, qui ne sortiront du tombeau, que pour estre precipités dans l'abyssme. Au reste il y a simplement dans le texte de l'Apôtre, *si en quelque sorte je parviendray à la resurrection des morts,* le mot *essayant* n'ayant esté ajoûté par nos Bibles, que pour rendre le sens plus coulant. Les adversaires de la confiance des fideles prennent d'icy sujet de conclurre, que Saint Paul n'étoit pas assuré de parvenir au salut, puis qu'il en parle douteusement, & avec vn *si.* Mais comment cela, veu qu'il cria ailleurs, *qu'il sçait à qui il a creü, & qu'il est puissant pour luy garder son deposit;* & que

que la couronne de justice luy est reservée, Chap. III.
 laquelle le Seigneur le iuste iuge luy ren- 2. Tim. 3.
 dra en cette iournée là; &, qu'il est per- 4.
 suadé, que ni mort, ni vie, ni Anges, ni
 principautez, ni puissances, ni choses pre- Rom. 8.
 sentes, ni choses à venir, ni profondeur,
 ni hautesse, ni aucune autre creature ne
 nous pourra separer de la dilection de Dieu,
 qu'il nous a montrée en Iesus-Christ nostre
 Seigneur? Ces lieux, & autres sembla-
 bles sont si clairs, que ceux là mesmes
 qui dogmatizent la defiance, excep-
 tent saint Paul du nombre des doutans,
 disant, que par vn privilege special il
 avoit esté asseuré de sa perseverace dans
 le salut. Que dirons-nous donc à ce pas-
 sage? Chres Freres, nous dirons pre-
 mierement, que le mot ici employé
si en quelque maniere, ne signifie pas
 necessairement la doute, & l'incertitu-
 de d'un evenement, mais en denote
 souvent la seule difficulté, & la diversité
 des moyens, & des voyes, par lesquelles
 on y parvient. Et nous ajoûterons en
 second lieu, ce qui leve toute cette
 difficulté, que l'un des plus doctes Grá-
 mairiens Gros a remarqué il y a desia

Chap. III. quelques siècles, que dans l'usage des meilleurs, & des plus anciens Auteurs de cette langue, le terme, dont vlc l'Apostre, se prend pour dire simplement *afin que*; & ajoute, que c'est chose familière à ceux, qui ont vescu depuis la première antiquité, de parler ainsi, & de dire, *Je me haste, si en quelque maniere j'acheve cela*, pour signifier simplement, *Je me haste, afin d'achever cela*. D'où vous voyez qu'il n'y a nulle difficulté en ce passage, l'Apostre par ces mots, *si en quelque maniere ie parviendray à la resurreccion*, signifiant, non aucune doute, & defiance; mais l'intention & le dessein de son esprit simplement, tout de mesme que s'il eust dit, *afin de parvenir à la resurreccion*. Tel est, Mes Freres, le gain que l'Apostre faisoit en Iesus-Christ. Il y treuvoit premièrement vne justice très-parfaite, & très-assurée, celle qui est de Dieu par la foy de Iesus Christ. Il y treuvoit en suite vne riche, & heureuse expectation de la vertu de la resurreccion du Seigneur: & en troisiésme lieu la glorieuse communion de ses souffrances,

pour

Eustath.
in Iliad.
↓ pagin.
1286. &
in Iliad.
ω pag.
1350.
edit.
Rom.
Voyez
in 10. p.
1350. 65.
& p. 1016
146. &
in Odys.
3 p. 15)6.
l. 2.

pour parvenir en fin à la resurrection, Chap.III
 & à l'immortalité. Iugez, si pour posseder vne si precieuse abondance de biens, pour avoir vne solide, & eternelle paix avec Dieu, pour avoir l'honneur de resusciter, & de mourir avec s^o Fils, & d'entrer vn jour en la gloire de son Royaume, il n'avoit pas raison de renoncer au pretendu merite du Farisaïsme aux rudimens, & aux disciplines de la superstition Iudaïque. Chers Freres imitons la prudence de ce Sainct Apôtre; Quittons tout pour embrasser Iesus Christ. Dépouillons nous de tout ce que nous avons pour nous vestir de ce precieux Agneau; & sortons de nous mesmes pour estre treuvés en luy, ayans non nostre iustice, mais la sienne. La nostre, quelque parfaits que nous puissions estre, est tâchée de divers defauts, & incapable en toutes sortes de soutenir l'examen de ces yeux perçans de la justice divine, qui treuvent des taches dans le Soleil mesme, & qui mettent de la lumiere dans les Anges. Il n'y a que la iustice de Iesus Christ, qui puisse les contenter. Avec celle-là je puis har-

L iiii

Chap. III. diment comparoistre devant le trône de Dieu, sans craindre; ni les accusations de l'ennemi; Que peut-il dire contre le sang, & l'obeissance du Fils eternal? Ni les foudres de la loy: Dequoy nous peut elle menacer, puis que sa malediction a été engloutie par la croix de mon Seigneur? Ni les horreurs de la mort, que mon Sauveur a desarmée de tout ce qu'elle avoit de terrible. Avec cette justice j'entreray dans le ciel, & conserveray avec les Anges sans rougir: Avec elle j'obtiendray sans difficulté routes les benedictions de Dieu, son Esprit, son Paradis, & son eternité. Le Pere ne peut rien refuser à vne justice, quil a luy-mesme établie; qui luy a esté si parfaitement agreable, qu'il l'a desia couronnée en la personne de nôtre Chef, de toute la gloire de son empire celeste. Et ici ne me dites point, je vous prie, Qui descendra dans l'abysme, ou qui montera dans le ciel, pour me donner cette precieuse justice? Il n'en est pas comme de celle de la loy, difficile & laborieuse, & à vray dire impossible, & tout à fait au dessus de nous. Celle-ci est

est pres de vous, en vôtre bouche, & en vôtre cœur. Elle est, dit l'Apostre *par la foy*. Si vous confessez le Seigneur Iesus de la bouche, & que vous croyez en vôtre cœur, que Dieu l'a ressuscité des morts vous serez sauvez. Prenez seulement garde, que vôtre foi soit vive, & sincere; que ce ne soit pas vn songe, vne illusion, ou vne idole, mais vne ferme persuasion, vne entiere assurance de la verité de l'Evangile. Que ce soit vne foy semblable à celle d'Abraham, & à celle de l'Apostre. Qui-conque a vne telle foy à Iesus-Christ habitant en son cœur; & nul n'a le Fils qui n'ait aussi sa justice, & en suite sa vie, & son salut. C'est pour cela, que cette justice de Dieu nous a été donnée, afin que Christ viue en nous, qu'il y deploye l'efficace de sa force, afin que nous connoissions la vertu de sa resurrection, comme dit ici l'Apostre. Arriere de nous l'imagination des profanes, qui abusent de la grace, & la tournent en occasion de licence. Iamais ces gens-là n'ont eu ni la justice, ni la foy de nôtre Seigneur Iesus-Christ. S'ils estoient

Chap. III. membres de son corps, ils seroyent animés de son Esprit: ils seroyent morts, & ressuscitez avec luy: ils vivroyent de sa vie, c'est à dire d'une vie, non terrienne, & charnelle, mais celeste, & spirituelle. Et bien que par la grace de Dieu nostre doctrine soit tres-innocente de leur crime, & de leur mal-heur, rejetant à la verité la presumption du merite, mais en telle sorte, qu'elle retient, & établit la necessité de la vraye sanctification: neantmoins puis que l'erreur, & la superstition ne cessent de nous charger faussement de ce blâme, aussi bien que Saint Paul en estoit accusé autresfois; étudions nous avec d'autant plus de soin de refuter leur calomnie; non avec la langue, ou avec la plume, mais ce qui a bien plus d'efficace, avec nos mœurs. Que toute nostre vie soit vne apologie de nostre foy. Qu'elle soit si pure, & si honeste, que nos adversaires soyent contrains d'y reconnoistre l'Esprit de sanctification. Que la vertu de la resurrection du Seigneur y reluyse par tout. Chrétien, ce n'est pas connoistre la vertu de ce divin ressuscité, que d'estre
encore

encore enterré dans le sepulchre du vi- Chap. III.
 ce, d'avoir vostre cœur dans la bouë des
 voluptés, & des delices charnelles; d'ad-
 mirer encore les vanités du monde, &
 d'y chercher vôtres bon-heur; de soupi-
 rer apres l'or & l'argent, & d'enfouir
 miserablement vos pensées, & vos affe-
 ctions dans les mines, d'où se tirent ces
 metaux. La resurrection du Seigneur
 arrache de ces miserables fosses tous
 ceux qui ressentent sa vertu. Elle leur
 fait respirer l'air des cieus, & leur fait
 voir les merueilles de la gloire de Dieu.
 Elle les embraze de l'amour d'un si
 grand bien; & par ce noble desir, pu-
 rifie leurs affections, & leurs penées.
 Elle change leurs mœurs; elle les revest
 de lumiere, & leur inspire vne vie toute
 celeste: & pour dire tout en vn mot, elle
 les transforme en l'image de Iesus-
 Christ ressuscité. Recevons donc de-
 formais, Chers Freres, sa divine vertu
 dans nos cœurs. Contemplons atten-
 tivement cette belle, & glorieuse vie,
 qu'il a eslevée devant nos yeux en sor-
 tant du tombeau, sainte & immortelle,
 & à laquelle ne manque aucun des

Chap. III. bien necessaires pour nous rendre parfaitement heureux. Apres avoir veu vn si bel objet, comment avons nous plus aucune passion pour la terre? O mal-heureuse terre, où le temps, & la mort consomment toutes choses, il n'y a que Iesus-Christ mon Sauveur, qui se soit defédu de ta vanité. Tes cachots n'ont peu le retenir. Il s'est defait de tes liens; & au lieu de la vie foible, & animale, que tu luy avois ôtée, il en a repris vne autre divine, & incorruptible, qui n'a plus ni besoin de tes elements, ni peur de tes alterations, & changemens. Il ne l'a pas prise pour luy seulement. Il nous la communiquera aussi, puis que nous sommes siens; mais selon l'ordre établi par sa sagesse, & dont il nous a donné l'exemple en soy-mesme. Car il a esté tenté, & est mort avant que de revivre. C'est là le patron de nôtre destin. N'ayons point d'horreur de passer par vn chemin, où nous voyons ses traces. Recevons, nôst avec patience seulement, mais mesme avec joye, la conformité de ses souffrances, & de sa mort, qu'il nous communi-

communiqué ici-bas. Pensons, que Chap. III.
ces souffrances , & cette mort nous
comblent de gloire , & de bon-heur,
puis qu'elles nous rendent conformes
au Fils de Dieu , & nous conduisent à
la jouissance de son immortalité. Si
notre chair les treuve rude ; aussi nous
sont elles envoyées pour la mortifier ;
pour troubler ses pernicieuses delices ;
pour esteindre ses passions , & pour hu-
milier ses vanités. Mais d'autre part
elles exercent vtilement nostre pietés ;
elles réveillent nostre foy, elles allument
nôtre amour ; elles enflamment nos
prieres : & si elles nous dégoûtent de
la terre, elles nous font ardemment de-
sirer le Ciel. Elles esprouvent nostre
patience , & justifient nostre Christia-
nisme. Elles confondent Satan , &
resjouissent les Anges. Elles glori-
fient Dieu , & edifient les hommes.
Après tout, ce sera bien-tost fait. Iesus-
Christ n'a été que six heures en la croix,
mais il regnera eternellement dans les
sieux. Supportons allaigrement ces
legeres afflictions , qui ne font que pas-
ser , afin de parvenir à la resurrection,

Chap. III. la bien-heureuse fin de toutes nos infirmités, & le commencement de nostre vraie felicité: où ce grand, & misericordieux Seigneur, qui nous donne maintenant sa justice, & la vertu de sa resurrection, & la communion de ses souffrances, nous fera part de sa gloire, rendant, nos corps conformes au sien, nous ornant de ses couronnes, nous vestant de son immortalité, & nous logeant pour jamais dans le Palais de sa Majesté, pour manger à sa table, & vivre & regner en sa Cour avec luy, & les Saints Anges éternellement des siècles.

AMEN.

SERMON